

INFORMATION POUR TOUTES LES CATÉGORIES DE MEMBRES

1- Le mode de paiement pour les cotisations acceptées sont : INTERAC, VIREMENT INTERAC, CHÈQUES ou ARGENT COMPTANT

2- Vous pouvez participer à tous les Tournois du club

3- Vous pouvez modifier votre cotisation (Pour augmenter votre catégorie de cotisation jusqu'au 01 mai 2023 sans pénalité, simplement payer la différence entre chacune des cotisations)

4- Votre cotisation n'est pas transférable à la saison 2023 (À l'exception de maladie, voir avec l'administration)

5- Un montant de 10,00\$ sera remis à la capitainerie pour chaque cotisation de membre.

6- Le Golf Québec est inclus dans votre prix de cotisation (Pour votre handicap)

7- Le BARBILL doit être utilisé au courant de la saison, il n'est pas transférable à la saison prochaine. (À l'exception de rajout dans votre compte)

8- L'achat de banque de voiturette et de balles est transférable à la prochaine saison à condition que vous renouvelez votre cotisation

9- Vous devez payer votre cotisation aux 2 dates indiquées pour vous assurez une place pour la prochaine saison 1er versement : 1er au 4 novembre 2022 2e versement: 20 au 24 mars 2023 Si vous voulez passer au bureau, prendre un rendez-vous avec l'administration)

BONNE SAISON DE GOLF 2023